

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :14
Votants :15
Procuration.....1
Date de la convocation :
15 Février 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 22 Février 2018

Délibération 2018-02

OBJET : Débat d'orientation budgétaire

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an **DEUX MILLE DIX HUIT** le 22 Février le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Guilaine DEBRAS, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO,
Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays
de Lérins

Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la
Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Cléa PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE Claudine
MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain
ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Martine BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20180222-2018-02-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un rapport d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Collectivités locales et des établissements publics locaux (Art L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT),
Ce rapport s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB qui sont développées dans un rapport joint à une délibération.

Aussi, le Rapport d'orientation budgétaire soumis au Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2011-2017 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2018, avec une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais demandé par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2018.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A L'unanimité**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

